



1105869601

DATE DEPOT :	2011-06-22
NUMERO DE DEPOT :	2011R059082
N° GESTION :	1997B16287
N° SIREN :	414608596
DENOMINATION :	WSV FRANCE BIS SARL
ADRESSE :	90 av de Wagram 75017 Paris
DATE D'ACTE :	2011/06/14
TYPE D'ACTE :	ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE :	CESSION DE PARTS
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

001 4106/11/18/1, 57
06

WSV FRANCE BIS SARL

**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8.000 EUROS**

**Siège social : 90 avenue de Wagram
75017 - PARIS M R**

**RCS PARIS 414 608 596 1311 2011
59082 N° Dépôt**

97 B 16287

CESSION DE PARTS SOCIALES

Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT PARIS 16
Le 14/06/2011 Bordereau n°2011/591 Case n°53
Enregistrement : 25 € Pénalités :
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Agent

ENTRE LES SOUSSIGNES :

. La Société « DEVON STORAGE EUROPE B.V. »

Société de Droit Néerlandais au capital de 18.151,21 €

Dont le siège social est fixé 1101 BA Amsterdam Zuidoost, Hoogoorddreef 9 Afrika Build

Immatriculée au Registre du Commerce d'Amsterdam sous le numéro 24277989

Représentée par Monsieur Antoine MOSER son Gérant

cédante d'une part,

et

. La SARL « DEVON STORAGE FRANCE »

Société à Responsabilité Limitée au capital de 6.500.000 EUROS,

Dont le siège social est fixé à Paris (75016) 64 rue du Ranelagh

Immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 421 318 809

Représentée par Monsieur Daniel GUERIN, son Gérant

cessionnaire d'autre part,

EXPOSE

Préalablement à la cession de parts sociales, objet des présentes, il a été exposé ce qui suit :

Il existe à ce jour une Société à Responsabilité Limitée dénommée « WSV FRANCE BIS SARL » ayant pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- L'acquisition, la détention, la location ou l'administration de tout immeuble en France et à l'étranger, l'acquisition, la détention d'actions ou de parts ou autres titres de personnes morales françaises ou étrangères ayant notamment pour objet d'acquérir, détenir, louer ou administrer des immeubles en France ou à l'étranger, ou d'offrir des services liés aux immeubles, l'acquisition, la détention ou l'administration de créances assorties ou non de sûretés réelles ou personnelles,
- L'acquisition ou la détention de ces biens à titre d'investissement ou en qualité de marchand de biens,

qui a été constituée par acte en date du 28/11/1997.

Son capital est fixé à ce jour à la somme de 8.000 Euros, divisé en 500 parts de 16 Euros chacune, numérotées de 1 à 500, lesquelles appartiennent en totalité à la société « DEVON STORAGE EUROPE B.V. ».

Son siège social est fixé à Paris 17^{ème} – avenue de Wagram n° 90. La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 414 608 596.

La durée de la société est fixée à 99 années à compter du 28 novembre 1997 pour se terminer le 28/11/2096.

L'acte constitutif a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 28/11/1997 sous le numéro 019074. La constitution a fait l'objet d'une publicité légale dans le Journal « Les Petites Affiches » du 1/12/1997.

La société est actuellement gérée et administrée par Monsieur Daniel GUERIN et ce pour une durée illimitée.

Sous l'article 10 II des statuts de la société, il est stipulé :

ARTICLE 10 CESSION ET TRANSMISSION DES PARTS

II/ Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique, sont libres.



ORIGINE DE PROPRIETE

La société cédante possède les parts objet de la présente cession pour en avoir fait l'acquisition aux termes d'un acte S.S.P. en date à Paris du 18 novembre 2008, dûment enregistré à la Recette du non Résident le 3/12/2008 – Bordereau n° 2008/338 – Case 12.

Ceci exposé, il est passé à la cession de parts sociales objet des présentes.

CESSION DE PARTS

Par ces présentes, la société « DEVON STORAGE EUROPE BV » cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit à la SARL « DEVON STORAGE FRANCE », cessionnaire, ce qui est accepté pour celle-ci par son Gérant, les cinq cents (500) parts sociales de la société « WSV FRANCE BIS » avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

PRIX

La présente cession est consentie moyennant le prix de HUIT MILLE EUROS (8.000,00 €) réglé ce jour au moyen d'un virement bancaire de même montant, ainsi que la société cédante le reconnaît et en donne bonne et valable quittance.

dont quittance.

CONDITIONS GENERALES

La Cessionnaire sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées et reconnaît avoir reçu, dès avant ce jour, un exemplaire des statuts à jour de la Société WSV FRANCE BIS, certifiés conformes par le Gérant, et un extrait des inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés concernant la même Société.

DECLARATIONS GENERALES

Les parties déclarent, chacune en ce qui la concerne :

- Qu'elles ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et, plus spécialement, qu'elles ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective, ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs professions et fonctions, ni ne sont en état de cessation des paiements ou déconfiture ;



La Société Cédante déclare et garantit :

- Qu'elle n'est pas résidente française au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.
- Qu'il n'existe de son chef, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition de celles-ci, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies ;
- Que les parts cédées sont libres de tout nantissement ou promesse de nantissement ;
- Et que la société **WSV FRANCE BIS** n'est pas en état de cessation de paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté ou de redressement et liquidation judiciaires.

FORMALITES DE PUBLICITE

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

SIGNIFICATION

La présente cession sera signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil. Toutefois, cette signification sera remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 DES STATUTS

Consécutivement à la présente cession, les soussignés représentant la totalité du capital social décident de modifier ainsi qu'il suit l'article 7 des statuts :

ARTICLE 7 **CAPITAL SOCIAL**

Le capital est fixé à la somme de **HUIT MILLE (8.000) EUROS** et divisé en **CINQ CENTS (500) parts de SEIZE (16) EUROS** chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées, numérotées de **1 à 500**, attribuées en totalité à l'Associée unique, la société **DEVON STORAGE FRANCE**.



ENREGISTREMENT

Les parties déclarent :

- Que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 1655 ter du Code Général des Impôts, et que la société **WSV FRANCE BIS** n'est pas à prépondérance immobilière,
- Et que la société **WSV FRANCE BIS** est soumise à l'impôt sur les sociétés.
- Que le nombre total de parts sociales composant le capital de la société **WSV FRANCE BIS** est de 500,
- Qu'en conséquence, les droits de mutation à titre onéreux dus au taux de 3 % sur le prix global après application d'un abattement de 23.000,00 €, soit la somme de 25,00 € devra être payée lors de l'enregistrement dans le mois des présentes.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite et/ou les conséquences seront supportés par la cessionnaire, qui s'y oblige.

Fait à Paris, le 14.06.2011

en 6 originaux dont : un pour la Cédante, un pour la Cessionnaire, un pour l'Enregistrement, deux pour le Greffe, un pour la Société

Pour la Société DEVON STORAGE EUROPE BV
Antoine MOSER
Son Gérant



Pour la Société DEVON STORAGE FRANCE
Daniel GUERIN
Son Gérant

